Aide financière aux études – AFE

(www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes)

Consignes et informations générales pour les élèves et les parents



Principes de base de l'AFE

- L'étudiant est responsable du financement de ses études. L'AFE vient combler un manque à gagner (élève-parents).
- C'est donc une mesure d'aide et non un droit acquis. D'où la contribution obligatoire de l'étudiant et des parents.
- But de l'AFE : préserver l'accès aux études.
- Informations détaillées: https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/prets-bourses-temps-plein

Service en ligne

- La demande d'AFE se fait entièrement en ligne.
- Sécurisé, risque d'erreur limité, réponse rapide pour connaître le montant d'aide accordé.
- Répondre adéquatement aux informations demandées.
- Consulter régulièrement son dossier personnel en ligne afin de transmettre, s'il y a lieu, les informations demandées dans les délais prescrits.

DOSSIER DE L'ÉTUDIANT – Informations

- Dossier de l'étudiant : État matrimonial Sélectionner Célibataire.
- Dans tous les cas où l'on demande d'indiquer un montant d'argent, si vous n'avez aucun montant à déclarer, il est important d'indiquer le chiffre zéro « 0 » pour éviter un délai dans le calcul de l'aide financière.
- Pour l'élève qui fréquentera la Formation professionnelle (DEP), tu dois avoir :
 - → les dates de début et de fin du programme d'études ou la durée de ton programme en nombre de semaines ou en mois.

Tu dois aussi identifier:

- → le nom du centre de formation professionnelle
- $\,\,
 ightarrow\,\,$ le code de ton programme d'études
- → le code de l'établissement.

Les codes sont disponibles en cliquant sur le point « ? » du formulaire électronique ou en consultant le document PDF à l'adresse suivante : http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/repertoire-des-etablissements-denseignement-et-des-programmes-detudes/

- Pour l'élève qui fréquentera la Formation collégiale (Cégep), tu dois identifier :
 - → le nom du cégep
 - → le code de ton programme d'études
 - → le code de l'établissement.

Les codes sont disponibles en cliquant sur le point « ? » du formulaire électronique ou en consultant le document PDF à l'adresse suivante : http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/repertoire-des-etablissements-denseignement-et-des-programmes-detudes/

- Lorsque l'analyse de ta demande sera complétée,
 l'AFE produira un relevé de calcul, disponible dans ton dossier en ligne.
- La demande d'aide se fait annuellement. À chaque année où une demande est faite, les dossiers doivent être mis à jour :
 - o Dossier de l'étudiant
 - o Déclaration du père et/ou mère et/ou répondant

Versements de l'AFE selon le relevé de calcul

- Si l'étudiant a droit à un prêt seulement :
 - o En 2 versements, au début des sessions (septembre et janvier).
- Si l'étudiant a droit à un prêt et une bourse :
 - Versements mensuels avec des portions plus importantes versées au début des sessions (septembre et janvier).

Certificat de garantie

- Pour que les versements soient déposés directement dans ton compte aux dates indiquées sur ton relevé de calcul, tu dois faire imprimer ton certificat de garantie (disponible dans ton dossier en ligne) et le remettre à ton institution financière (caisse ou banque).
- Ce document est attribué une seule fois pour toute la durée des études.

Possibilités de l'Aide financière aux études

	DEP	Cégep	Université
Prêt	221.\$/mois d'études	241.\$/mois d'études	334.\$/mois d'études au 1 ^{er} cycle
Bourse	0.\$ à 5000.\$ et plus selon les besoins	0.\$ à 5000.\$ et plus selon les besoins	0.\$ à 5000.\$ et plus selon les besoins

Budget pour tes études

 Voici un outil intéressant et utile pour t'aider à prévoir l'argent nécessaire à la poursuite de tes études : https://www.desjardins.com/ressources/pdf/e35-budget-f.pdf

Facteurs pour l'analyse du dossier

- Revenu de l'étudiant.
- Revenu du ou des parents.
- Enfants à la charge du ou des parents.
- Niveau d'études de l'étudiant (Formation professionnelle, collégiale ou universitaire).
- Lieu de résidence de l'étudiant pendant ses études : chez ses parents ou non.
- Diagnostic de déficience visuelle, auditive, motrice, organique (exemples: trouble du spectre de l'autisme, syndrome Gilles de la Tourette, TDA/H, dyslexie-dysorthographie, dysphasie, dyspraxie) Formulaire # 1015.
 S'assurer que le formulaire est pour l'année d'attribution 2023-24. Il doit être complété et signé par un médecin.
 http://www.afe.gouv.qc.ca/tous-les-formulaires/detail/detail/News/certificat-medical-deficiences-fonctionnelles-majeures-et-autres-deficiences-reconnues/
- Situation familiale particulière (famille d'accueil, tuteur, centre jeunesse, DPJ) Formulaire # 1071.
 S'assurer que le formulaire est pour l'année d'attribution 2023-24. Certaines sections doivent être remplies et signées par un intervenant autorisé par l'AFE (voir le formulaire).
 http://www.afe.gouv.qc.ca/tous-les-formulaires/detail/declaration-de-situation-familiale-particuliere/
- Autres selon le dossier.

Création des dossiers selon la situation familiale

	Étudiant	Père	Mère
Vit avec ses deux parents	Х	X	Х
Vit avec son père	X	X	
Vit avec sa mère	Х		Х
Situation particulière	Х	À déterminer	À déterminer
(famille d'accueil, tuteur, DPJ, centre jeunesse, autre)			

Outil - Simulateur de calcul

https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/prets-bourses-temps-plein/calcul/simulateur-calcul

Il vous permet de faire une simulation sur le montant d'aide financière qui pourrait vous être accordé dans la prochaine année. Ça prend seulement quelques minutes pour répondre aux questions et obtenir le résultat du calcul.

Les résultats obtenus à l'aide du simulateur de calcul ne doivent pas être considérés comme officiels. Ils ne peuvent, en aucun cas, être interprétés comme un engagement de la part de l'Aide financière aux études.

La précision du résultat dépend de l'exactitude des renseignements que vous inscrivez. Il est important de sélectionner la bonne année d'attribution, car les paramètres de calcul peuvent varier d'une année à l'autre.

Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023



Service téléphonique de l'AFE : 418-643-3750. Lundi au vendredi : 8h à 12h et 13h à 16h30.

N'hésite surtout pas à consulter le service d'orientation de ton école secondaire pour t'aider et répondre à tes questions.

Annie Rancourt, c.o. 418-386-5541 poste 43010 annie.rancourt@cssbe.gouv.qc.ca Sophie Audet, c.o. 418-386-5541 poste 23730 sophie.m.audet@cssbe.gouv.qc.ca Carolanne Plante, c.o. 418-386-5541 poste 43490 carolanne.plante@cssbe.gouv.qc.ca

Démarche de l'ÉLÈVE

Aide financière aux études (<u>www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/services-ligne</u>)

Accuell < Éducation < Aide financière aux études < Mon dossier d'aide financière aux études

Mon dossier d'aide financière aux études

Études

Pour faire une demande d'aide financière aux études, vous devez avoir en main votre code permanent et votre numéro d'assurance sociale.

Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études



Personne aux études = étudiant

Accéder au site de l'AFE pour créer ton dossier en ligne et faire ta demande

- O Informations requises :
 - Numéro d'assurance sociale (NAS)
 - Code permanent
 - Courriel valide
 - Ressources financières (calcul de ton revenu)
 - Renseignements scolaires (programme d'études et endroit)

Si tu as des interrogations pendant que tu remplis ta demande, tu peux sélectionner <u>Suspendre</u> en tout temps, dans le haut de la page. Ton dossier est conservé pour 30 jours. Tu peux alors consulter le service d'orientation de ton école secondaire et retourner par la suite dans ton dossier.

Suivi de ton dossier d'aide financière

✓ Confirmation des ressources financières

Au moment de faire ta demande, étant donné que tu as fait une estimation de tes revenus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, l'Aide financière aux études vérifiera si ta situation financière a changé depuis cette déclaration.

Tu dois compléter le formulaire <u>Confirmation des ressources financières</u> pour mettre à jour ou confirmer les revenus déclarés dans ta demande d'aide financière. Tu recevras un courriel pour t'aviser.

ightarrow En septembre 2023 et en février 2024.

Si tu oublies de le faire, les versements de l'aide seront suspendus. Consulte ton courriel et ton dossier en ligne régulièrement.

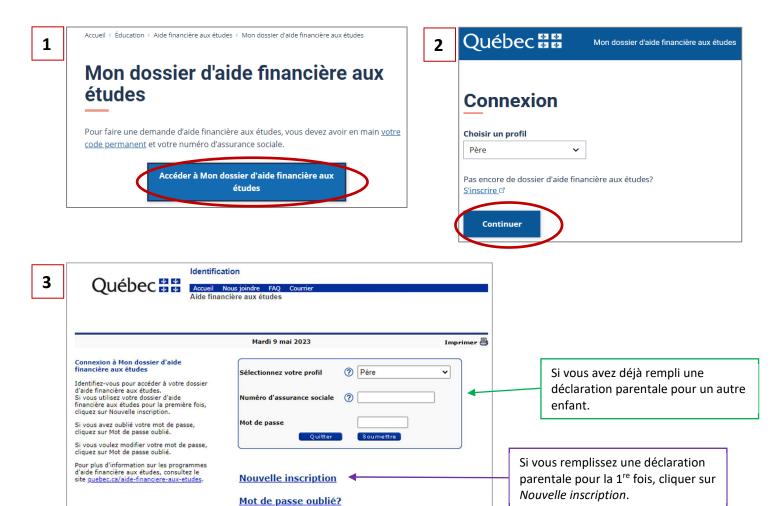
✓ Changement à ta situation d'étudiant

S'il venait qu'à y avoir un changement important concernant ta situation d'étudiant (ex. : perte de ton emploi à temps partiel, accident, limitation physique, etc.), tu dois informer l'AFE car il y aura un réajustement dans ton calcul d'aide financière.

Tu dois remplir le formulaire <u>Déclaration de changement</u> à partir de la section des <u>Services en ligne</u>. Modifie ensuite les renseignements que tu as déjà fournis dans le formulaire <u>Demande d'aide financière</u>.

Démarche du PÈRE et/ou de la MÈRE

Aide financière aux études (<u>www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/services-ligne</u>)



Accéder au site de l'AFE pour créer votre dossier en ligne

- Informations requises :
 - Numéro d'assurance sociale (NAS)
 - Courriel valide
 - Conservez votre mot de passe pour être en mesure de faire une mise à jour de votre dossier pour les demandes de votre ou vos enfants les années suivantes.
 - Revenu (montant inscrit à la ligne 199 de la déclaration de revenus du Québec pour l'année 2022).
 - Code permanent des enfants à charge.

Si vous avez des interrogations pendant que vous remplissez votre <u>déclaration de père et/ou mère</u>, vous pouvez sélectionner <u>Suspendre</u> en tout temps, dans le haut de la page. Votre dossier est conservé pour 30 jours. Vous pouvez alors consulter le service d'orientation de l'école secondaire de votre enfant et retourner par la suite dans votre dossier.

Informations sur votre dossier en tant que parent

Dans la majorité des cas, tous les élèves sont déclarés à contribution parentale, d'où l'importance pour les parents de remplir leur déclaration et d'en faire la mise à jour annuellement.

Si vous avez plusieurs enfants qui font une demande d'aide, vous devez <u>remplir une seule déclaration</u> du père et/ou de la mère selon le cas. <u>La déclaration sera effective pour chacun des enfants.</u>

Selon le cas, le ministère a besoin :

- des déclarations du <u>père et</u> de la <u>mère (s'ils vivent ensemble)</u> OU
- de la déclaration du <u>père ou</u> de la <u>mère (si les parents sont séparés)</u> Garde partagée :
 - Si l'enfant est en garde partagée (1 semaine/1 semaine) : Le parent ayant le revenu le moins élevé des deux.
 - Si l'enfant est chez sa mère la majorité du temps : Déclaration de la mère seulement.
 - Si l'enfant est chez son père la majorité du temps : Déclaration du père seulement.

Groupe d'appartenance des enfants (A, B ou C): cette donnée s'ajoute automatiquement selon le code permanent de l'enfant. Indiquez le niveau d'études ainsi que la situation de résidence de votre/vos enfants au 30 septembre 2023 (à votre domicile ou en appartement).

✓ Changement à votre situation comme parent

S'il venait qu'à y avoir un changement important concernant votre situation parentale (ex. : perte d'emploi, baisse de revenu d'au moins 10%, arrêt de travail, etc.), vous devez informer l'AFE car il y aura un réajustement dans l'aide que vous pouvez apporter à votre enfant.

Vous devez remplir le formulaire <u>Déclaration de chanqement</u> à partir de la section des <u>Services en ligne</u>. Modifiez ensuite les renseignements que vous avez déjà fournis dans le formulaire <u>Déclaration du père/Déclaration de la mère</u>, selon le cas.

Aide-mémoire pour l'élève et ses parents

Aide financière aux études (Prêts et bourses)

www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/services-ligne

Dossier de l'élève

Code permanent (Inscrit sur ton bulletin)	
Numéro d'assurance sociale (N.A.S.)	
Date de naissance	
Adresse courriel	
Mot de passe (Idéalement, tu prends le même mot de passe pour ton dossier et celui de tes parents)	(6 à 8 caractères, avec au moins un chiffre et une lettre)

Estimation de tes revenus du 1er janvier au 31 décembre 2023

- 🖔 Calcul du <u>revenu brut</u> gagné (Estimation)
 - o Au moment où tu fais ta demande, tu déclares les revenus gagnés jusqu'à maintenant et tu estimes les revenus que tu prévois gagner pour le reste de l'année 2023.
- ♥ Confirmation des ressources financières (Consulte ton dossier en ligne)
 - o Janvier 2024 (Revenu réel gagné du 1er janvier au 31 décembre 2023)

Période	Revenu réel ou estimé du revenu
Janvier à août 2023	\$
Confirmation des ressources financières en septembre 2023	\$
Septembre à décembre 2023	\$
Total pour l'année 2023 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)	\$
Confirmation des ressources financières en février 2024	\$

Aide-mémoire pour l'élève et ses parents (suite) Aide financière aux études (Prêts et bourses)

https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/services-ligne

<u>Dossier du père</u>

(6 à 8 caractères, avec au moins un chiffre et une lettre)
(6 à 8 caractères, avec au moins un chiffre et une lettre)
essaires pour chacun des enfants.
(4 lettres) (8 chiffres)

(4 lettres)

(8 chiffres)